



Société de transport
de Sherbrooke

CONSEIL D'ADMINISTRATION **PROCÈS-VERBAL 202406**

**ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 15 AVRIL 2024 À 17 H 31, À LA SALLE DU CONSEIL DU
CENTRE ADMINISTRATIF AU 895 RUE CABANA, ET EN DIRECT PAR
VIDÉOCONFÉRENCE**

Sont présents :

Mme Catherine Boileau	Vice-présidente et conseillère municipale
M. Philippe Angers-Trottier	Administrateur et représentant des usagers des services du transport en commun
Mme Joanie Bellerose	Administratrice et conseillère municipale
M. Guillaume Bernard	Administrateur et représentant des usagers de la communauté étudiante
M. Claude Charron	Administrateur et conseiller municipal
Mme Dany Grondin	Administratrice et représentante des usagers du transport adapté
Mme Geneviève La Roche	Administratrice et conseillère municipale

et Mme Laure Letarte-Lavoie avait motivé son absence.

Invités :

Mme Vicky Martineau	Secrétaire
M. Patrick Dobson	Directeur général
M. Michaël Gauthier	Directeur général adjoint - Administration
M. Stéphan Veilleux	Directeur général adjoint - Opérations et développement
Mme Claudy Champoux	Directrice administration et trésorière
Mme Jade Giroux Larkin	Directrice marketing et communication
M. Philippe Lussier	Directeur ingénierie et projets

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

La vice-présidente, Mme Catherine Boileau, en l'absence de la présidente, Mme Laure Letarte-Lavoie, confirme qu'il y a quorum et déclare l'assemblée ouverte.

2. AVIS DE CONVOCATION**RÉSOLUTION NUMÉRO 042-24**

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Un avis du temps, du lieu et du but de l'assemblée, transmis par courriel, à tous les membres, a été produit et ordre est donné que cette pièce soit et est déposée sur le bureau.

- ADOPTÉ -

3. LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 20 MARS 2024 ET DE L'ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DU 27 MARS 2024**RÉSOLUTION NUMÉRO 043-24**

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que la secrétaire soit et est dispensée de lire le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 20 mars 2024 et celui de l'assemblée extraordinaire du 27 mars 2024, conformément à l'article 38 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ, c. S -30.1), puisqu'une copie a été remise à chaque membre du conseil d'administration.

Que le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 20 mars 2024 et celui de l'assemblée extraordinaire du 27 mars 2024 soient et sont approuvés.

- ADOPTÉ -

4. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

RÉSOLUTION NUMÉRO 044-24

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que l'ordre des sujets suivants soit et est modifié :

- Excuses pour absences
- Entente de partenariat intervenue entre la Société de transport de Sherbrooke et la Fondation du Centre jeunesse de l'Estrie
- Adoption des états financiers au 31 décembre 2023

Que l'ordre du jour soit et est le suivant :

1. Ouverture de l'Assemblée
2. Avis de convocation
3. Lecture et adoption du procès-verbal de l'Assemblée ordinaire du 20 mars 2024 et de l'assemblée extraordinaire du 27 mars 2024
4. Adoption de l'ordre du jour
5. Présentation des états financiers au 31 décembre 2023
6. Période de questions des personnes présentes
7. Adoption des états financiers au 31 décembre 2023
8. Excuses pour absences
9. Entente de partenariat intervenue entre la Société de transport de Sherbrooke et la Fondation du Centre jeunesse de l'Estrie
10. Considération des soumissions reçues dans le cadre de l'appel d'offres STS-24-02 pour l'acquisition d'un transformateur à sec 23 kV
11. Considération des soumissions reçues dans le cadre de l'appel d'offres STS-24-07 pour la fabrication et l'installation d'abribus
12. Autorisation de la dépense liée au contrat 2024-8080-50 du centre d'acquisitions gouvernementales pour l'acquisition de micro-ordinateurs, portables, serveurs et tablettes
13. Bordereau de la correspondance
14. Affaires nouvelles
15. Messages des membres du conseil d'administration
16. Levée de l'assemblée

Que l'ordre du jour modifié soit et est approuvé.

- ADOPTÉ -

5. PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS AU 31 DÉCEMBRE 2023

Mme Annemarie Letarte, de la firme Raymond Chabot Grant Thornton, présente les états financiers de la Société de transport de Sherbrooke au 31 décembre 2023.

6. PÉRIODE DE QUESTIONS DES PERSONNES PRÉSENTES

Mme France Croteau, Coordonnatrice du Regroupement des usagers du transport adapté de Sherbrooke métropolitain (RUTASM)

Mme Croteau se présente et distribue un journal du RUTASM datant de 1994 ainsi qu'un extrait de la politique d'admissibilité au transport adapté aux personnes présentes. Elle aborde également un constat qu'elle a retenu du Webinaire *Le parcours piéton des usagers.ères vulnérables du transport* présenté par l'Institut national de la recherche scientifique (INRS) et le projet Trajectoire. Ce constat mentionne qu'aménager les espaces pour les plus vulnérables bénéficie à tous les groupes de piétons.

Mme Croteau demande, par la suite, aux membres du conseil d'administration si la STS a renouvelé son contrat avec Coop Taxis de Sherbrooke afin de développer le service en périphérie par ce moyen.

Mme Catherine Boileau, Vice-présidente

Mme Boileau rappelle que le plan stratégique inclut diverses initiatives en lien avec l'accessibilité universelle.

M. Stéphan Veilleux, Directeur général adjoint – Opérations et développement

M. Veilleux mentionne que la STS est en démarche pour l'option de renouvellement de deux ans au contrat avec Coop Taxis de Sherbrooke.

M. Luc Carrière - Usager du transport urbain

M. Carrière se présente et enchaîne avec ses questions. Il demande si les véhicules possèdent des systèmes de GPS, car il constate que les autobus ne sont pas toujours à l'heure et qu'il semble y avoir des enjeux de synchronisation avec l'application Transit.

Il dénote également des enjeux de sécurité et partage aux personnes présentes qu'il a déjà vues des chauffeurs.euses parler au téléphone pendant le service, ainsi que brûler des feux rouges et des panneaux d'arrêts. Il se demande donc si les chauffeurs ont le droit d'utiliser leurs téléphones cellulaires, même en mains libres.

M. Carrière souligne, ensuite, qu'il a répondu au sondage de la STS concernant les nouvelles marquises et qu'il ne les trouve pas très utiles. Il se questionne également sur les emplacements choisis pour les bancs assis debout. Il aimerait comprendre le raisonnement derrière ces décisions.

Pour finir, il lance le défi à tout le monde d'utiliser le service en fin de semaine pour constater les défis que cela engendre.

M. Stéphan Veilleux, Directeur général adjoint - Opérations et développement

M. Veilleux informe M. Carrière que les autobus possèdent des GPS mais que la STS rencontre présentement des problématiques avec le fournisseur au niveau de la communication avec les systèmes. Il y a présentement des démarches pour améliorer et moderniser le système de communication. La STS est consciente des enjeux pour les usagers qui voient ce qui est planifié plutôt que ce qui est réel.

M. Veilleux informe également que l'utilisation des téléphones cellulaires n'est pas permise tout comme le non-respect de la signalisation. Il ajoute qu'une équipe de supervision est présente sur la route pour auditer les chauffeurs, mais que certains gestes peuvent leur échapper. M. Veilleux encourage M. Carrière à contacter le service à la clientèle lorsque des enjeux sont dénotés et assure que les chauffeurs sont sensibilisés aux bonnes pratiques.

Mme Catherine Boileau, Vice-présidente

Mme Boileau remercie M. Carrière d'avoir participé au sondage. Elle explique que lorsqu'une marquise est installée, c'est qu'il n'y a pas la place nécessaire pour un abribus.

M. Patrick Dobson, Directeur général

M. Dobson précise qu'un abribus ou un banc ne peuvent pas être installés sur le trottoir. Les marquises sont une option qui permettait d'offrir un minimum de protection.

M. Stéphan Veilleux, Directeur général adjoint - Opérations et développement

M. Veilleux ajoute que les trottoirs doivent être dégagés pour le déneigement.

Mme Catherine Boileau, Vice-présidente

Pour ce qui est des bancs assis debout, Mme Boileau mentionne qu'elle pense qu'il n'y a pas de secteur à privilégier pour leur installation et qu'il devrait y en avoir plus.

M. Patrick Dobson, Directeur général

M. Dobson ajoute que la STS n'est pas propriétaire des bancs assis debout.

Mme Geneviève La Roche, Administratrice et conseillère municipale

Mme La Roche précise que dans son district, un banc assis debout a été installé à un endroit où il avait été jugé pertinent pour les personnes âgées, entre autres, d'avoir la possibilité de s'appuyer. Les fonds permettant d'acquérir ses bancs provenaient du programme Villes amies des aînés (VADA).

Mme Catherine Boileau, Vice-présidente

Mme Boileau remercie M. Carrière pour ses questions et commentaires.

7. ADOPTION DES ÉTATS FINANCIERS AU 31 DÉCEMBRE 2023

RÉSOLUTION NUMÉRO 045-24

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que, conformément aux articles 136 à 139 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ, c. S-30.01), le rapport financier préparé par la trésorière et vérifié par la firme Raymond Chabot Grant Thornton, comptables agréés, pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2023, et conservé aux archives sous le numéro A24-06, soit et est approuvé.

- ADOPTÉ -

8. EXCUSES POUR ABSENCES

RÉSOLUTION NUMÉRO 046-24

CONSIDÉRANT QUE l'article 19 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ, c. S-30.01), ainsi que l'article 4.2 du règlement intérieur numéro R-001 de la Société de transport de Sherbrooke, prévoient qu'un membre cesse de l'être s'il fait défaut d'assister à deux (2) assemblées consécutives, sauf si son absence est excusée par le conseil d'administration avant la clôture de la troisième assemblée ;

CONSIDÉRANT QUE Mme Laure Letarte-Lavoie n'a pu assister à deux assemblées consécutives, soit à l'assemblée ordinaire du 20 mars 2024 et à l'assemblée extraordinaire du 27 mars 2024 ;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

Que les absences de Mme Laure Letarte-Lavoie soient et sont excusées par le conseil d'administration.

- ADOPTÉ -

9. ENTENTE DE PARTENARIAT INTERVENUE ENTRE LA SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE SHERBROOKE ET LA FONDATION DU CENTRE JEUNESSE DE L'ESTRIE

RÉSOLUTION NUMÉRO 047-24

CONSIDÉRANT QUE la Société de transport de Sherbrooke (STS) et la Fondation du Centre jeunesse de l'Estrie désirent favoriser et encourager l'utilisation du transport en commun par la clientèle de la fondation participant au Programme qualification des jeunes ;

CONSIDÉRANT QUE la Fondation du Centre jeunesse de l'Estrie désire offrir une tarification réduite à sa clientèle dans un objectif de solidarité et d'inclusion sociale ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de mettre en place un protocole d'entente concernant l'abonnement au transport en commun à un tarif solidaire pour la clientèle de la Fondation du Centre jeunesse de l'Estrie participant au Programme de qualification des jeunes ;

CONSIDÉRANT QUE cette entente permet à la Fondation du Centre jeunesse de l'Estrie de se procurer un maximum de quarante (40) abonnements mensuels à un prix équivalent à 50 % de sa valeur selon la grille tarifaire en vigueur ;

CONSIDÉRANT QUE l'entente prévoit également un maximum de vingt-cinq (25) cartes à passages incluant deux (2) passages par mois à 50 % de sa valeur selon la grille tarifaire en vigueur ;

CONSIDÉRANT QUE l'entente entre la STS et la Fondation du Centre jeunesse de l'Estrie prend effet le 1er mai 2024 et qu'elle vient à échéance le 1er mai 2027 ;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

Que le directeur général soit et est autorisé à signer le protocole d'entente de trois (3) ans, en vigueur à compter du 1er mai 2024, entre la STS et la Fondation du Centre jeunesse de l'Estrie, comme décrit à la présente et substantiellement conforme au projet déposé.

Que le protocole d'entente dûment signé par toutes les parties soit et est conservé aux archives sous le numéro A24-07.

- ADOPTÉ -

10. CONSIDÉRATION DES SOUMISSIONS REÇUES DANS LE CADRE DE L'APPEL D'OFFRES STS-24-02 POUR L'ACQUISITION D'UN TRANSFORMATEUR À SEC 25 KV

RÉSOLUTION NUMÉRO 048-24

CONSIDÉRANT QUE la Société de transport de Sherbrooke (STS) a lancé, le 16 février 2024, un appel d'offres public pour l'acquisition d'un transformateur à sec 25 kV ;

CONSIDÉRANT QUE sur les deux (2) soumissions reçues, une seule a été jugée conforme ;

CONSIDÉRANT la recommandation de la chef de l'approvisionnement ;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

Que le contrat pour l'acquisition d'un transformateur à sec 25 kV soit et est octroyé à Volta Énergie Inc. au montant de cent quarante-trois mille quatre-vingt-cinq et soixante-dix-huit dollars (143 085, 78 \$), toutes taxes incluses.

Que la note de la chef de l'approvisionnement soit et est conservée aux archives sous le numéro A24-08.

- ADOPTÉ -

11. **CONSIDÉRATION DES SOUMISSIONS REÇUES DANS LE CADRE DE L'APPEL D'OFFRES STS-24-07 POUR LA FABRICATION ET L'INSTALLATION D'ABRIBUS**

RÉSOLUTION NUMÉRO 049-24

CONSIDÉRANT QUE la Société de transport de Sherbrooke (STS) a lancé, le 7 mars 2024, un appel d'offres public pour la fabrication et l'installation d'abribus ;

CONSIDÉRANT QUE deux soumissions ont été reçues et ont été jugées conformes, soient celles de Industrie Fabco inc. et de Manufacturier Sheltec inc. ;

CONSIDÉRANT la recommandation de la chef de l'approvisionnement ;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

Que le contrat pour la fabrication et l'installation d'abribus soit et est octroyé au plus bas soumissionnaire conforme, soit à Industrie Fabco inc. au montant de deux cent trente-six mille trois cent quarante-six et quarante-quatre dollars (236 346, 44 \$), toutes taxes incluses.

Que la note de la chef de l'approvisionnement soit et est conservée aux archives sous le numéro A24-09.

- ADOPTÉ -

12. **AUTORISATION DE LA DÉPENSE LIÉE AU CONTRAT 2024-8080-50 DU CENTRE D'ACQUISITIONS GOUVERNEMENTALES POUR L'ACQUISITION DE MICRO-ORDINATEURS, PORTABLES, SERVEURS ET TABLETTES**

RÉSOLUTION NUMÉRO 050-24

CONSIDÉRANT QUE l'article 104 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ, c. S-30.1) stipule qu'une société peut se procurer tout bien meuble ou tout service auprès du Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) ;

CONSIDÉRANT QUE la Société de transport de Sherbrooke (STS) participe à l'appel d'offres 2024-8080-50 du CAG pour l'acquisition de micro-ordinateurs, portables, serveurs et tablettes ;

CONSIDÉRANT QUE ce contrat est un contrat à commandes, que plusieurs fournisseurs se sont qualifiés pour les différents produits offerts ;

CONSIDÉRANT l'article 3.13 du règlement R-072 sur la délégation de pouvoirs lequel prévoit qu'une dépense doit être autorisée par le conseil d'administration lorsque le montant de celle-ci est égal ou supérieur au seuil d'appel d'offres public ;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

Que le conseil d'administration autorise une dépense totale ne dépassant pas cinq cent mille dollars (500 000 \$), toutes taxes incluses, pour une période de vingt-quatre (24) mois et une option de renouvellement de douze (12) mois, dans le cadre du contrat 2024-8080-50 du CAG pour l'acquisition de micro-ordinateurs, portables, serveurs et tablettes auprès des fournisseurs qualifiés pour les différents produits offerts.

Que le conseil d'administration autorise le directeur général à signer tout document pour donner effet aux présentes.

- ADOPTÉ -

13. **BORDEREAU DE LA CORRESPONDANCE**

RÉSOLUTION NUMÉRO 051-24

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que le bordereau de la correspondance pour les communications reçues au cours des mois de mars et d'avril 2024 soit et est déposé sur le bureau.

- ADOPTÉ -

14. **AFFAIRES NOUVELLES**

15. MESSAGES DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**M. Philippe Angers-Trottier**

M. Angers-Trottier n'a aucun message.

Mme Geneviève La Roche

Mme La Roche n'a aucun message.

Mme Dany Grondin

Mme Grondin partage une tranche de vie d'un moment où un chauffeur du transport adapté a fait preuve de délicatesse. Elle explique que le chauffeur lui a permis d'entrer dans le véhicule pour prendre le temps de saluer son amie adéquatement pendant qu'il terminait de la sécuriser à bord. Mme Grondin souhaite saluer le beau geste humain.

M. Guillaume Bernard

M. Bernard souligne que le Jour de la Terre arrive bientôt et invite les citoyens à utiliser le transport collectif pour cette journée du 22 avril. Il encourage également les étudiants.es en fin de session.

M. Claude Charron

M. Charron n'a aucun message.

Mme Joanie Bellerose

Mme Bellerose remercie les personnes qui se sont déplacées pour faire part des leurs commentaires et poser leurs questions.

Mme Catherine Boileau

Mme Boileau souligne que c'est la Semaine des bénévoles et remercie tous les gens qui s'impliquent et qui font en sorte d'unir les communautés par des activités et des services importants. Elle souhaite une belle soirée à tous et mentionne que la prochaine assemblée aura lieu le lundi 27 mai à 17 h 30.

16. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Que la présente assemblée soit et est levée à 18 h 10.

La Vice-présidente,

La Secrétaire,

Catherine Boileau
pour
La Présidente,
Laure Letarte-Lavoie

Vicky Martineau